

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Conseil du 11 mars 2024

Délibération n° 2024-2281

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 2ème

Objet : Habitat - Logement social - Cession, à titre onéreux, à la Fondation AJD Maurice Gounon de lots dans un immeuble en copropriété situé 25 rue Marc-Antoine Petit - Abrogation de la délibération de la Commission permanente n° CP-2016-1280 du 21 novembre 2016 modifiée par délibération de la Commission permanente n° CP-2019-3227 du 8 juillet 2019 - Signature d'un protocole d'accord avec le syndicat des copropriétaires du 25 rue Marc-Antoine Petit mettant fin à l'instance en cours

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Rapporteur : Madame Béatrice Vessiller

Président : Madame Béatrice Vessiller

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 23 février 2024

Secrétaire élu(e) : Madame Fanny Dubot

Présents : Mme L. Arthaud, M. B. Artigny, Mme F. Asti-Lapperrière, M. P. Athanaze, Mme C. Augey, M. M. Azcué, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, M. L. Barge, M. N. Barla, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, M. P. Blache, Mme S. Blachère, M. P. Blanchard, M. Y. Blein, Mme L. Boffet, Mme D. Borbon, Mme Y. Bouagga, Mme F. Bouzerda, Mme N. Bramet-Reynaud, Mme C. Brossaud, M. R. Brumm, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, Mme C. Burillon, Mme M-C. Burricand, Mme M-A. Cabot, M. F. Camus, M. J. Camus, Mme C. Cardona, Mme M. Carrier, Mme S. Chadier, M. P. Chambon, M. P. Charriot, M. M. Chihi, M. P. Cochet, M. C. Cohen, Mme G. Coin, Mme B. Collin, M. G. Corazzol, Mme D. Corsale, Mme D. Crédoz, Mme C. Crespy, Mme C. Creuze, Mme L. Croizier, M. H. Dalby, M. P. David, M. R. Debû, Mme F. Delaunay, M. G-L. Devinaz, M. M. Diop, M. I. Doganel, M. G. Doucet, Mme V. Dubois Bertrand, Mme F. Dubot, Mme C. Dupuy, Mme H. Duvivier Dromain, Mme M. Edery, Mme M. El Faloussi, Mme C. Etienne, Mme M. Fontaine, Mme S. Fontanges, Mme R-F. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. A. Galliano, M. G. Gascon, Mme H. Geoffroy, Mme N. Georgel, M. C. Geourjon, M. C. Girard, Mme V. Giromagny, M. S. Godinot, M. S. Gomez, M. M. Grivel, Mme A. Gersperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme M. Guerin, M. T. Haon, Mme S. Hémain, Mme B. Jannot, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, Mme C. Lagarde, M. L. Lassagne, Mme M. Lecerf, M. M. Le Faou, M. L. Legendre, M. J-M. Longueval, M. V. Lungenstrass, M. M. Maire, M. C. Marguin, M. R. Marion, M. P-A. Millet, M. J. Mône, M. V. Monot, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, M. F. Novak, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, Mme J. Percet, M. É. Perez, Mme N. Perrin-Gilbert, Mme I. Petiot, M. G. Petit, Mme M. Picard, Mme M. Picot, M. G. Pillon, Mme S. Popoff, M. E. Portier, Mme C. Pouzergue, Mme É. Prost, M. C. Quiniou, M. M. Rantonnet, M. J-C. Ray, Mme A. Reveyrand, Mme V. Roch, M. T. Rudigoz, Mme S. Runel, Mme M. Saint-Cyr, Mme V. Sarselli, Mme J. Sechaud, M. L. Seguin, M. J-J. Sellès, Mme N. Sibeud, Mme C. Subaï, M. F. Thevenieau, M. Y-M. Uhlrich, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, M. É. Vergiat, Mme B. Vessiller, M. M. Vieira, M. M. Vincent, Mme M. Vullien, M. D. Vullierme, Mme S. Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme F. Benahmed (pouvoir à Mme C. Creuze), M. J-L. Da Passano (pouvoir à M. D. Kimelfeld), Mme N. Dehan (pouvoir à Mme F. Dubot), Mme I. Perriet-Roux (pouvoir à M. Y. Blein), M. J. Smati (pouvoir à Mme C. Dupuy).

Conseil du 11 mars 2024**Délibération n° 2024-2281**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 2ème

Objet : Habitat - Logement social - Cession, à titre onéreux, à la Fondation AJD Maurice Gounon de lots dans un immeuble en copropriété situé 25 rue Marc-Antoine Petit - Abrogation de la délibération de la Commission permanente n° CP-2016-1280 du 21 novembre 2016 modifiée par délibération de la Commission permanente n° CP-2019-3227 du 8 juillet 2019 - Signature d'un protocole d'accord avec le syndicat des copropriétaires du 25 rue Marc-Antoine Petit mettant fin à l'instance en cours

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 février 2024, exposant ce qui suit :

I - Contexte

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2016-1280 du 21 novembre 2016 modifiée par délibération de la Commission permanente n° CP-2019-3227 du 8 juillet 2019, la Métropole de Lyon a approuvé la cession au prix de 210 000 € de 17 lots de copropriété lui appartenant dans un immeuble sur cour (représentant la totalité du bâtiment sur cour) situé 25 rue Marc-Antoine Petit à Lyon 2ème cadastré AZ 30 à l'association Fondation AJD Maurice Gounon dans le cadre de la mise en œuvre de la politique locale de l'habitat.

Cet immeuble est inscrit en réserve pour programme de logements au plan local d'urbanisme et de l'habitat : réserve n° 1 - 100 % de logements aidés prêt locatif à usage social et prêt locatif aidé d'intégration (PLAI).

La Fondation AJD Maurice Gounon envisageait la réalisation d'un programme de 11 logements financés en mode PLAI et un espace collectif dans l'immeuble cédé.

Un différend est apparu avec le syndicat des copropriétaires de l'immeuble qui refuse d'autoriser la mise à disposition d'une partie de la cour de l'immeuble pour du stockage de matériel pendant la phase des travaux de réhabilitation ainsi que la réalisation de travaux d'accessibilité sur le bâtiment cédé.

Par jugement rendu le 27 juillet 2023, le Tribunal judiciaire de Lyon a autorisé la Métropole à faire exécuter les travaux d'accessibilité et à occuper temporairement une partie de la cour de l'immeuble le temps des travaux pour créer une zone de stockage et d'entreposage.

Le syndicat des copropriétaires de l'immeuble a fait appel de cette décision.

Entre temps, la Fondation AJD Maurice Gounon a informé la Métropole des surcoûts à venir sur cette opération dus, notamment, à la perte d'une subvention de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et à l'augmentation des coûts de réhabilitation, rendant l'équilibre de l'opération très précaire et a décidé de se retirer de l'opération.

Il y a donc lieu de mettre fin à la cession des lots à la Fondation AJD Maurice Gounon et d'abroger la délibération de la Commission permanente n° CP-2016-1280 du 21 novembre 2016 modifiée par délibération de la Commission permanente n° CP-2019-3227 du 8 juillet 2019 relative à cette affaire.

II - Projet et conditions

Le projet de cession des lots à la Fondation AJD Maurice Gounon étant abandonné, il y a lieu également de mettre un terme à la procédure contentieuse envers le syndicat des copropriétaires.

Le protocole transactionnel est destiné à mettre un terme définitif au différend opposant les parties et à stopper l'instance.

En raison de la demande d'abandon de la procédure par la Métropole, celle-ci prendra en charge les frais d'avocat du syndicat des copropriétaires à hauteur de 2 500 € TTC et les frais de timbre d'un montant de 225 € TTC, soit une indemnité totale de 2 725 € ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Abroge la délibération de la Commission permanente n° CP-2016-1280 du 21 novembre 2016 modifiée par délibération de la Commission permanente n° CP-2019-3227 du 8 juillet 2019 relative à la cession, à titre onéreux, à la Fondation AJD Maurice Gounon de 17 lots de copropriété dans un immeuble situé 25 rue Marc-Antoine Petit à Lyon 2ème.

2° - Approuve :

a) - le protocole transactionnel entre le syndicat des copropriétaires de l'immeuble 25 rue Marc-Antoine Petit à Lyon 2ème et la Métropole,

b) - le versement d'une indemnité totale de 2 725 € au profit du syndicat des copropriétaires de l'immeuble.

3° - Autorise le Président de la Métropole à signer tous actes et documents afférents à la présente délibération.

4° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 2 725 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2024 - chapitre 11 - opération n° 0P28O1580.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 12 mars 2024

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20240311-316496-DE-1-1 Date de télétransmission : 12 mars 2024 Date de réception préfecture : 12 mars 2024
